

Date de convocation
et d'affichage:

05/09/2025

Nombre de délégués :

En exercice :	30
Présents :	17
Pouvoirs :	00
Votants :	17

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en
séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Étaient présents : ARNAULT Odile, AUCLAIR Catherine, BAUCHERON Thierry,
BRETON Jean, CAPPELAERE Marc, LIGER Eric, suppléant de DIAZ Ramon,
DROUET Martial, DUFAY Pierre, DUTHEIL Stéphanie, FOURNET Hervé,
HESLOIN Patrice, HOORELBECKE Laurence, LEFEVRE Dominique, LOISON
Thierry, PERRIAT Jacques, SIMON Frédéric

Absents excusés : BERTHELOT Sébastien, GLORIA Fabrice, MOUETTE Marie-
Paule, SCHAEFER Claude

Absents : CASTEL Guillaume, EDON Michel, GERARD Pascal, GODBILLE Laure,
HESLOIN Vincent, JAMES Eric, LEVERRIER Christiane, RATTIER François,
WERQUIN-QUESNEY Isabelle

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

Décision 20250922-31

Objet : Site Internet.

Monsieur le président rappelle au Comité syndical les obligations légales de communication
du syndicat et présente les devis suivants pour la création d'un site internet :

- Agence GLX à Dury (80) pour 4 900.00 € HT
- Carrélight à Blainville sur mer (50) pour 765.00 € HT
- SARL KREA3 à Pont Audemer (27) pour 1 590.00 € HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE le devis pour l'acquisition du site internet de SARL KREA3 pour un
montant de 1 590.00€ HT et les frais de fonctionnement (hébergement du site et
maintenance) pour 450€ HT**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer le devis et tous les documents
nécessaires à la mise en place du site**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,

Rémy RILLET

SMAEP GÂPRÉE-MOULINS

4 Route du Tertre
61390 LE CHALANGE